

# Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, Rue d'Angletour

## DÉPÊCHES DE LA NUIT

### LES HUMBERT

M. Lefebvre, avocat-conseil de Mme Gustave Humbert, M<sup>rs</sup> Hesse et Desaigne, secrétaires de M. Henri Robert sont venus au Petit-Parquet pour prendre connaissance des dossiers de Frédéric Humbert et d'Emile Daurignac. — Romain Daurignac n'a pas encore fait connaître le nom de l'avocat qu'il a choisi.

### VIOLENTES BAGARRES A NAMUR

Namur. — Depuis deux jours de violentes bagarres se sont produites entre les soldats du régiment des lanciers et des bourgeois, dans les salles de Namur.

Ces incidents ont pris hier une tournure exceptionnellement grave. Une bande de lanciers, armés de leurs sabres et de pierres, s'était formée à l'extrémité de la rue Saint-Nicolas. Les soldats ont lancé des pierres contre toutes les fenêtres des rues St-Nicolas, du Moulin et des Brasseurs.

Arrivés près de la Grande-Place, ils rencontrèrent un cortège de policiers. Une bagarre s'ensuivit, au cours de laquelle deux agents de police furent grièvement blessés. Plusieurs coups de revolver furent tirés. Un lancier a été également blessé et transporté à l'hôpital.

La gendarmerie a pied a été réquisitionnée; mais, comme la police, elle a été impuissante à rétablir l'ordre. Le bourgmestre a dû requérir l'aide de piquets de soldats.

Tous les magasins sont fermés.

### AU MAROC

Toulon. — Le commandant en chef de l'escadre a reçu l'ordre de tenir prêts pour partir pour les côtes du Maroc, les cuirassés *Saint-Louis*, *Gaulois*, le croiseur-cuirassé *Chanzy* et le croiseur protégé *Linois*.

Le cuirassé *Magenta* a reçu l'ordre de se préparer à partir à Brest, où il fera partie de l'escadre du Nord.

Toulon. — Les permissions sont supprimées à bord de l'escadre à cause de la probabilité d'un départ pour les côtes du Maroc.

Lisbonne. — Le gouvernement vient de décider d'envoyer un croiseur dans les eaux Marocaines pour protéger ses nationaux.

### Au Venezuela

New-York. — M. Bowen a télégraphié que le président Castro accepte la demande des trois puissances. On pense dans les cercles officiels que ce consentement implique l'acceptation des conditions imposées par l'arbitrage par le tribunal de La Haye.

Washington. — M. Hay a reçu une dépêche du président Castro acceptant en principe l'arbitrage par le tribunal de La Haye.

Caracas. — Une goëlette appartenant à la Compagnie Anglaise pour le pêche des perles a été saisie par les navires chargés d'assurer le blocus; la valeur des perles qui se trouvaient à bord est de 350.000 fr.

### PETIT CALENDRIER

Judi 1<sup>er</sup> janvier. — La Circonscription de Notre-Dame-Saint-Christ. — Ad. : Cambard, Grand-Séminaire, ador. noct.; Godewaersvelde.

Vendredi 7 h. 30, coucher à h. 11. — Lune : lever 9 h. 30 m., coucher 7 h. 30 s.

Vendredi 2. — Octave de Saint Etienne. — Ad. : Douai, Carmélites, ador. noct.; Roubaix, Clapart, privée.

Samedi 3. — Coucher à h. 12. — Lune : lever 9 h. 37 m., coucher 8 h. 10 s.

Samedi 3. — Octave de Saint Jean, apôtre et évangéliste. — Ad. : Lille, Secours de Bon-Secours, ador. noct., Ghislain. — Sol. : lever 7 h. 56, coucher à h. 15. — Lune : lever 10 h. 23 m., couch. 9 h. 12 s.

### SOYEZ LOGIQUES !

Les Citoyens-patrons ont-ils oublié tabouret des nouvelles exécutions demandées à la Chambre et au Sénat par le ministère Combes.

Rapportons ces chiffres stupéfiants : 23.000 instituteurs congréganistes seront chassés de leurs maisons, arrachés à leurs élèves et jetés uniquement sur la rue sans pain et sans retraite. Et parmi eux il y a 1300 vieillards, qui après avoir consommé leur vie et épuisés leurs forces à instruire les enfants du peuple, seront demain sans asile et sans ressources.

1.300 enfants seront formés ! 264.000 enfants — vous entendez : deux cent soixante-quatre mille garçons — seront mis sur la rue !

Et il faudra que les contribuables paient de quoi construire et acheter de nouvelles écoles pour loger toute cette marmaillie.

Et tous les instituteurs se plaignent de ce que les instituteurs laïques sont déjà trop peu nombreux et ne se recrutent plus suffisamment.

Et dans une quantité de petites localités on est déjà obligé de congédier garçons et filles, pélo-méte, à des adjectifs ou à de jeunes institutrices !

Voilà la nouvelle abomination que le misérable Combes demande aux Chambres de voter.

Et si les élections sénatoriales sont mauvaises, cela ne fera pas un pli; ce crime national sera consommé !

Messieurs les électeurs sénatoriaux, qu'en pensez-vous ?

Beaucoup de ces écoles menacées appartiennent à notre département.

Voulez-vous dire à M. Combes : c'est bien ça que vous faites-là. C'est conforme à la liberté, à l'humanité, aux vœux des pères de familles ?

Si vous dites cela vous mentirez.

Oh, rappelez-vous ces autres chiffres :

Durant la campagne dernière, 241 conseils municipaux du Nord ont été invités par le ministre à donner leur avis favorable ou défavorable sur la suppression des établissements congréganistes dans leurs communes.

Or, sur ces 241 conseils municipaux du Nord :

20 ont refusé de se prononcer, voulant laisser au gouvernement la responsabilité de ses actes.

47 seulement ont émis un avis défavorable aux Congréganistes.

Et 174 ont émis un avis favorable à leur maintien.

Donc les deux tiers des Conseils municipaux du Nord se sont prononcés pour la liberté contre M. Combes et ses complices.

Messieurs les Electeurs sénatoriaux, voudrez-vous vous séparer dimanche des Conseils municipaux qui vous ont délégués ?

Voterez-vous contre la liberté, quand vos mandants ont voté pour ?

Direz-vous au ministre Combes : Vous avez lancé vos gendarmes et vos commissaires contre les Sœurs de Charité et contre des fillettes : c'est très bien.

Vous avez fermé des milliers d'écoles libres : c'est très bien.

Vous annoncez que vous allez jeter 1.300 vieillards sur le pavé, 264.000 garçons sur la rue à la bonne heure !

Ces 264.000 élèves ne coûtent pas un sou aux contribuables.

L'Etat devra s'en charger. Or, un élève coûte à l'Etat, en moyenne, 50 fr. par an.

264.000 élèves à 50 fr., forment le budget, déjà en déficit, une nouvelle charge de plus de 13 millions par an.

C'est très bien, M. Combes, continuez !

Direz-vous cela, Messieurs les électeurs sénatoriaux ?

Non, vous avez trop de bon sens, trop de patriotisme et trop d'humanité pour approuver ces folles scolarités.

Vous serez logiques : votre avis sur la question sera celui de votre Conseil municipal.

Vous voterez tous contre les candidats du Bloc ministériel, contre les Delealls, contre les Potié, contre les Delbier, contre les Eloir et contre les Delory.

### ROUBAIX

#### Le Premier Janvier

Premier janvier. — Etranges ! — Etranges : au petit courrier, à la bonne, au garçon boucher, au garçon boulanger, au garçon coiffeur, au fleuriste, au télégraphiste, à l'éboueur, à son filleul, à sa filleule, à sa femme, à ses enfants, à sa belle-mère, à ses neveux (un oncle est un caillou dur par la nature), au garçon de café, aux marchands de Blancs, etc., etc. — Etranges ! tous ! On dit : donner à des étranges ; on ne dit jamais à recevoir à des étranges !

Souhaité ! — « Je vous la souhaite, bonne et heureuse ! » — « A vous pareillement. » — « J'ai le plaisir de vous adresser mes meilleurs souhaits. » — « J'ai l'honneur de vous offrir mes meilleures vœux de bonne année. » — « Bonne année, pendant tant. » — Etc., etc. — Mensonges !

Visites ! — Visites : à son chef de bureau, à son directeur, à son patron, à son voisin, à son oncle, à sa tante, à ses cousins, à ses cousines. — Etc., etc. — Chassés des grands jours : « Quel temps ! » — « Faisait-il beau, hier ! » — « Heureux de vous voir en bonne santé ! » — « Oh ! c'est la moindre des choses que nous vous devions ! » — « Madame votre belle-mère va bien ? » — « Quels délicieux enfants ! » — « Et votre excellent oncle ? » — « Et madame votre tante ? » — « Que vous êtes aimable ! » — Visites que l'on fait, visites que l'on rend. — Etc., etc. — Corvées !

Et les cartes de visite ! — Et les verres de vin blanc, et les verres de vin rouge ! — Et les biscuits, et les petits beurres ! — Et les verres de curaçao ! — Assés ! assés !

### Propos d'un Roubaisien

C'est aujourd'hui qu'aura lieu, au cimetière des calendriers, l'enterrement de l'année défunte 1903.

Comme tout journal qui se respecte, nous donnons le compte rendu de la cérémonie où la plus complète indifférence ne cessera de régner.

L'assistance sera très nombreuse. (Cliché 22.)

Les cordons du poète seront tenus par M. Anjourn, M. Demain (pas le député), M. Hier, M. Jamais, M. Autrefois, M. Plus tard, tous amis de la disparue.

Parmi les personnalités nous avons remarqué plus particulièrement : les Jours, les Semaines, les Mois, les Années, les Quantités, les Saisons, les Siboles, les Calendriers présents et les Vieilles Lunettes.

C'est la Date fatale — ainsi qu'il convenait — qui a prononcé le discours d'usage que voici :

« C'est en fait l'année 1903 est morte dans la nuit de Saint-Sylvestre ! Hélas ses jours étaient comptés (265). Elle a vécu ce que vivent les années, l'espace de douze mois, un an existant, elle a particulièrement troublée. Après avoir éprouvé une forte fièvre électorale, la pauvre a eu un accès terrible d'anticongréganisme compliqué de gênerie financière épouvantable.

Un événement tragique — c'est la fuite des Humbert et l'ouverture du coffre-fort de la force crasse — a failli l'achever. Mais elle avait le vie dur, puisqu'elle a résisté ensuite à l'éruption de la Martinique, à l'éclatement du ministère Combes-Trouillot-André et Co, à la grève des mineurs et à la baisse de la rente.

Dependant des choses tristes qu'elle a dû voir en est résulté pour elle bien des consolations aussi.

L'expulsion des Sœurs de leurs écoles a donné lieu à des manifestations réconfortantes. La chute de Carrel et des gendarmes de la mairie a amené à l'Hôtel-de-Ville M. Eugène Motte.

Et l'année 1903, avant de dépasser a eu la joie de voir un grand œuvre de solidarité sociale réalisé sur les enfants d'une même cité dans un même jour.

Vous parlerai-je de la triste catastrophe d'Arleux, de la mort pitoyable de Zola, des discours de Pelletan et de la chaîne communicative des banquettes à des excès des « rouges » des attentats projetés contre la liberté, de la rentrée des Humbert, mais je n'en finirai pas !

Tous ceux qui ont eu la variété et le visage changé de tant de choses, tous ceux-là qui furent déçus, tous les gagnants de gros lots, tous les indigents mal assortis, tous ceux-là ne s'oublieront pas.

Adieu, chère année 1903. Repose en paix. LA HUTIN.

### LE LEGS BOUCHER DE PERTHES

Mlle Laure-Françoise Fassioux

La Commission a accordé la première médaille d'encouragement à Mademoiselle Laure-Françoise Fassioux, née à Roubaix, le 25 mai 1883.

Mlle Fassioux, comme beaucoup de nos lauréates, a fait de bonne heure son apprentissage de ménagère et a dû assumer bien jeune des responsabilités et les fatigues qui incombent à la mère de famille.

La mort de sa mère, survenue quand elle n'avait guère plus de neuf ans, l'a forcée dès lors à s'occuper des travaux domestiques et à remplacer près de son père, de son frère et de sa sœur celle qui n'était plus.

Elle était bien jeune sans doute pour prendre cette charge, mais l'affection profonde à l'égard de sa famille la soutint dans sa tentative et lui permit de surmonter les difficultés qui se présentèrent à elle. Grâce à son courage et à son intelligence, la maison fut assés bien tenue pendant les années de sa jeunesse.

Mais Laure Fassioux devait rencontrer d'autres obstacles. Elle se maria, en 1901, et s'abandonna à plusieurs reprises sur cette famille déjà si éprouvée, devait l'obliger à se dépenser davantage et lui permettre de prouver mieux encore son courage et sa bonté.

Elle est morte le 10 décembre 1903, à l'âge de 20 ans, laissant un fils et une fille.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

Le legs de Mlle Fassioux est de 100 francs, destinés à récompenser les élèves qui auront obtenu le premier prix de leur classe.

directeur de ce service, en remplacement de M. Varlet que la santé a trahi.

Après MM. Bippar, directeur de la Condition publique; Botiaux, inspecteur sanitaire; le directeur du service des eaux, viennent les instituteurs de police, les brigadiers et les sous-brigadiers. M. Motte regrette que l'état des finances ne permette pas d'augmenter les appointements du personnel. Ce sera pour la fin de l'année 1903. En attendant cinq nouveaux emplois d'agents ont été créés.

La réception grand fin à 6 h. 1/4 avec M. Bellon, inspecteur du travail, les professeurs de langues vivantes et de comptabilité, les membres de la Commission administrative de la Grande Harmonie et de la Robaissienne, et M. Loriant, commissaire répartiteur.

Dans la police, une nomination et une promotion. Par arrêté de M. le Maire de Roubaix, en date du 29 décembre, le sergent de ville Arthur Doutrégué a été détaché à la suite, en remplacement de l'agent Auguste Deschamps qui a été révoqué. C'est pour le récompenser de ses bons services depuis qu'il est sergent de ville que Doutrégué a été choisi pour passer au service de la sûreté.

Planes et Harpes Floyel. — Vente et location. — Représentant pour Roubaix : M. Deschamps, rue de la Basse.

Les accidents de travail. — Un tourneur Ernest Lagueau, 25 ans, rue Paul-Bert, à Fives-Lille, travaillant chez M. Paul-Poulou, rue Pierre-de-Roubaix, blessé à la main gauche, 30 jours de repos.

Un charretier, André Meunier, 41 ans, demeurant rue du Tilleul, cour Lefebvre-Dhondt, 9, travaillant chez M. Victor Bayart, rue du Coq-Français, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un marchand-ferrant, Arthur Degraev, 22 ans, rue de Lannoy, 488, travaillant chez M. Richard Verdonck, rue de Lannoy, blessé à la main gauche, 40 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

Un tisserand, Philomène Godofroot, 18 ans, travaillant rue du Fontenoy, cour Gaudin, blessé au pied droit, 10 jours de repos.

## TOURCOING

Les annuaires et réclames sont reçus : M. RAYON, Libraire

A la Bibliothèque communale. — En conformité de l'article 1<sup>er</sup> de son règlement, la Bibliothèque communale sera fermée du 1<sup>er</sup> au 5 janvier.

La statistique annuelle. — Pendant le courant de l'année 1903 l'état-civil a enregistré : 2160 naissances; 641 mariages et 1502 décès.

L'accident des naissances sur les décès a donc été de 658. Tourcoing ne se dépeuple donc pas.

Les accidents de travail. — Georges Lecry, 33 ans, cocher, demeurant rue Cocheux, 6, à Wasquehal, et travaillant chez M. Lepoutre-Six, négociant au Blanc-Sean, avait les roues de sa voiture quand la charrue qui suivait le véhicule a glissé et lui est tombée sur le pied droit. Soins du docteur Bernard; repos de 6 jours.

Joseph Verwilt, 53 ans, chaudiériste, quai de Calais, 4, à Roubaix, en travaillant au peignage de la Tussée, s'est blessé à la jambe droite à la suite d'une chute. Soins du docteur Leduc; repos de 10 jours.

Paul Bianquin, 18 ans, tisserand, boulevard Gambetta, 18, a été blessé à la main droite, en travaillant dans une usine, par une entorse au genou droit. Soins du docteur Dispa; repos de 10 jours.

Jean Deblock, 28 ans, charpentier-mécanicien, demeurant rue de Dunkerque, a eu l'ongle de l'index droit arraché par la toupe d'un tour. Soins du docteur Carreau; repos de 15 jours.

Un portefaix, Arthur Derick, 25 ans, demeurant à l'Épinoie, à Linselles, travaillant à la gare de Tourcoing-Les-Franches, a eu la cuisse droite comprimée entre un wagon de la bordure d'un quai de déchargement des marchandises. Soins du docteur Beulque; repos de 15 jours.

Désiré Clouet, 35 ans, charpentier, demeurant rue du Brun-Pain, 457, s'est fait une contusion au